

COMMUNE DE



Résolution N° 10/2019  
Séance du 18 septembre 2019

**Résolution relative à l'élection d'un-e membre au Conseil de la fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance**

- Vu l'article 29, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance acceptés par le Conseil municipal en date du 30 octobre 2014,
- vu les articles 12 et 13 des statuts susmentionnés,
- vu la démission de Mme Nathalie LUISONI,
- attendu que le Conseil municipal doit élire 3 membres, pour siéger au Conseil de la Fondation de la commune de Puplinge pour le petite enfance,

le Conseil municipal

**DECIDE**

Par 11 voix pour et 5 abstentions,

de nommer :

- Mme Sophie SANDOZ, en remplacement de Mme Nathalie LUISONI

pour siéger au Conseil de la fondation de la commune de Puplinge pour la petite enfance pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 décembre 2020.

Puplinge, le 18 septembre 2019